

**Assemblée Générale  
de la Communauté de Communes  
du Pays d'Huriel  
lundi 25 octobre 2010**

\*\*\*\*\*

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., BRAUD D., RONDIER D., GROS S., TABUTIN M., DENIZOT B., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., RENAUDET L., COUTURIER D., PENAUD J.P., PORTIER P., LHOPITEAU A., COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., MILLOT G., MOREL M.T., BOUCHAUVEAU M., RAFFINAT P., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : GUILLAUMIN M., BOURDUT C., MAUGENEST G. (pouvoir à A. LHOPITEAU), BULCOURT C., PETIT E.,

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Intervention des services du SIEGA sur les diagnostics énergétiques
- ✓ Zone de Souvol :
  - Demande d'acquisition de terrain par une entreprise
  - Construction d'un bâtiment "pépinière" d'entreprise
- ✓ Contrat de Territoire avec le Conseil Général de l'Allier
- ✓ Renouvellement des contrats d'assurance de la Communauté de Communes
- ✓ Point sur la rue des Arts
- ✓ Acquisition du terrain sur lequel sera construit l'écogîte de Mesples
- ✓ Aménagement de la zone de Saint Désiré
- ✓ Questions diverses

**Intervention du SIEGA sur les diagnostics énergétiques**

Le Directeur du SIEGA et son collaborateur ont présenté les domaines d'intervention du SIEGA (voir documents joints). A l'issue de la présentation, deux pistes de travail sont retenues :

- création d'un groupe de travail composé d'un représentant par commune :
  - Archignat : Madame I. BINON
  - Chambérat : Monsieur P. MARTIN
  - La Chapelaude : un délégué de la mairie
  - Chazemais : Monsieur B. DENIZOT
  - Courçais : Madame C. JOULAUD
  - Huriel : Monsieur P. PORTIER
  - Mesples : Monsieur A. LHOPITEAU
  - Saint Désiré : Monsieur D. COFFIN
  - Saint Eloy : Madame H. DESAGES
  - Saint Martinien : Monsieur JC DUBREUIL
  - Saint Palais : Madame A. PHILIPPON
  - Saint Sauvier : Madame MT MOREL
  - Treignat : Monsieur M. BOUCHAUVEAU
  - Viplaix : Monsieur JM DUMONTET
  - Communauté de Communes du Pays d'Huriel : Monsieur M. TABUTIN

pour la mise en place d'une réunion plus technique avec les services du SIEGA pour l'éventuelle réalisation d'un diagnostic des bâtiments des communes.

- demande d'intervention du SIEGA pour des conseils sur la réalisation de l'écogîte de Mesples (mise en place de panneaux solaires)

### **Rue des Arts**

Monsieur MALACHET de DOMOCENTRE et Monsieur BRUN sont intervenus pour présenter le projet de construction de l'ensemble immobilier de la rue des Arts qui comporte 6 logements et 4 ateliers dont certains en rez de chaussée, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le permis de construire sera déposé le 15 novembre pour une instruction de 6 mois. La construction durera 12 mois et devrait être achevée en 2012.

Le coût total de l'opération est estimé à 580 000 € avec un taux de subvention de l'ordre de 80 %. Les relations entre la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et la société DOMOCENTRE seront fixées dans une convention de co maîtrise d'ouvrage. Elle s'appuiera notamment sur la division en volume de la propriété. Cette mission a été confiée à un géomètre.

La commune d'Huriel a pour sa part délibéré en faveur de la vente à un euro symbolique de la parcelle cadastrée AA 60 d'une contenance de 1 142 m<sup>2</sup>.

Le Président est autorisé à signer l'acte de vente correspondant.

### **Zone de Souvol**

- ✓ Demande d'acquisition de terrains par un entrepreneur

Le Président explique que la Communauté de Communes du Pays d'Huriel a été saisie d'une demande d'acquisition d'une parcelle de 2 500 m<sup>2</sup> dans la zone de Souvol par Monsieur DEUDE, entrepreneur actuellement installé à Saint Victor. L'intéressé est fabricant de menuiserie en alu et PVC et occupe des locaux trop exigus. Il souhaite installer un atelier d'environ 650 m<sup>2</sup>.

Le Président propose d'accepter la vente de cette parcelle au prix de 20 000 € au lieu de 25 000 € afin de tenir compte du fait qu'il s'agit de la première installation dans la zone.

Le Conseil Communautaire retient cette proposition et donne tout pouvoir au Président pour signer l'acte de vente correspondant.

- ✓ Installation d'un bâtiment "pépinière d'entreprises"

Le Président explique que la Communauté de Communes du Pays d'Huriel est très souvent saisie de demandes émanant d'artisans qui recherchent des locaux de 100 à 150 m<sup>2</sup>. Il n'y a pas d'offre de ce type sur le territoire et ce sont donc des emplois qui partent.

Afin de remédier à cette difficulté, il propose la construction d'un bâtiment à charpente métallique d'environ 400 m<sup>2</sup> pouvant être divisé en 3 lots et comportant un pool bureaux et sanitaires. Il présente différentes esquisses réalisées parla société CONTAMINE.

Cette opération pourrait trouver un cofinancement dans le cadre du Contrat de Territoire qui sera signé avec le Conseil Général de l'Allier.

Le Conseil Communautaire accepte d'étudier ce projet et de mandater un architecte pour travailler sur le type de construction possible. Le coût total de l'opération se situera entre 150 000 € et 200 000 €.

### **Contrat de Territoire**

Le Président présente les actions qui seront proposées au titre du Contrat de Territoire. Elles sont au nombre de 5 :

1. Rue des Arts :	Coût :	580 000 €
	Subvention Conseil Général 30 % :	174 000 €
2. Gîte de Mesples :	Coût :	270 000 €
	Subvention Conseil Général 45 % :	121 500 €
3. Aménagement Relais Services Publics	Coût :	27 000 €
	Subvention Conseil Général :	13 500 €
4. Création d'une mini pépinière	Coût :	100 000 €
	Subvention Conseil Général :	50 000 €
5. Animation du territoire	Coût :	39 464 €
	Subvention Conseil Général :	19 732 €

Le Conseil Communautaire valide l'inscription de ces actions dans le Contrat de Territoire.

### **Renouvellement des contrats d'assurance**

Cette question est retirée de l'ordre du jour car toutes les propositions ne sont pas arrivées et de plus, il est nécessaire de lancer un appel d'offre.

### **Acquisition du terrain de Mesples pour l'implantation du gîte**

La commune de Mesples a validé le principe de vente à l'euro symbolique de la parcelle sur laquelle sera implanté le gîte.

Le Président est autorisé à signer l'acte de vente correspondant. Celui-ci devra comprendre une servitude de passage pour accéder à la parcelle et un engagement pour conserver 8 places de parking accessibles sur l'espace communal.

### **Aménagement de la zone de Saint Désiré**

Monsieur MARTIN présente la liste des aménagements prévus sur le terrain longeant la RD 943 lorsqu'on entre dans la commune de Saint Désiré.

Il s'agira notamment d'implanter une clôture, 2 tables et une zone arborée et de réaliser l'aménagement sommaire d'un petit parking.

Le coût de l'opération est estimé à 5 000 €. Il sera pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

## **Questions diverses**

- ✓ L'aménagement de locaux pour une entreprise en bout du RSP

Le Président présente les esquisses réalisées par Monsieur SOLE pour l'aménagement des locaux situés au bout du RSP. Les travaux seront réalisés en régie par le service Environnement et débuteront pour partie en novembre. Ils devront être prêts pour février 2011 pour être loués à une entreprise spécialisée dans le matériel incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 22 novembre 2010 à 17 H 30 à Saint Eloy d'Allier.